

Divorce et remariage

Par **LEGAL**

Bonjour

Nous sommes deux filles - ma soeur vit à l'autre bout du monde aux Seychelles elle a un hotel - ma soeur n'avait plus aucun rapport avec mon père depuis des années (ma soeur a épousé un homme que mon père détestait) ils sont toujours mariés.

Mon père est marié avec une femme (3ème mariage pour mon père) qui a 3 enfants. Cette femme a 23 ans de moins que mon père - mon père est malade - nous avons les pires difficultés pour voir mon père.

J'ai appris qu'elle veut divorcer pour se remarier en communauté universelle elle n'a rien apporté dans le mariage acutellement en séparation de biens. Elle a monté mon père contre moi - ses amis et mes enfants.

Mon père possède plusieurs biens - une maison à Fouesnant je suis une des maisons qui sont sur une crique - cette maison est dans la famille depuis 4 générations.

3 autres biens et sa maison 8 Pièces sur la Pointe du Cap Coz où il vit.

Je sais que le but de cette femme est de tout avoir - je sais qu'il peut y avoir la réduction mais mon père s'il est en état fera ce qu'elle veut pour que je n'aie rien et ma soeur non plus. Avons nous une autre solution ?? Merci de vos réponses.

Par **TUT03**

Bonjour

si votre père a toutes ses capacités mentales et physiques, qu'il n'est pas vulnérable, il fait ce qu'il veut avec son épouse actuelle et avec ses biens

si votre père souffre de troubles cognitifs avérés, vous pouvez faire une demande de protection judiciaire (tutelle ou curatelle) pour lui , il devra rencontrer un médecin inscrit sur la liste du Procureur de son lieu de résidence

le tuteur pourra alerter le juge des tutelles s'il découvre qu'il est victime d'abus de confiance ou de faiblesse ou pour s'opposer à son remariage ou aux actes de donation...

Par **kang74**

Bonjour

De toutes les manières, la séparation de biens n'empêche pas le conjoint survivant d'avoir des droits qui peuvent aller jusqu'à la quotité disponible, que ce soit en pleine propriété et/ou en usufruit .

Votre père fait ce qu'il veut, l'exception est de ne pas décider en ayant les capacités .

La maladie n'affecte pas forcément le jugement, seul un medecin peut le constater (ou pas)

Par **Rambotte**

Bonjour.

J'ai appris qu'elle veut divorcer pour se remarier en communauté universelle

Notez que pour passer en communauté universelle, il n'est pas besoin de divorcer. Un régime matrimonial, et un contrat de mariage, cela se modifie.

Je pense qu'on a vous a mal rapporté les choses.

Par **kang74**

Rambotte, oui on peut changer .

Mais dans ce cas là, il faut officiellement informer les enfants qui peuvent s'y opposer .
Alors que si on se remarie ... Non .
Après le risque d'un divorce, c'est qu'on ne puisse pas se remarier dans la foulée .

Par Rambotte

On peut aussi se demander si un divorce avec remariage dans la foulée ne pourra pas être regardé comme un abus de droit, une manuvre pour éviter la recherche du consentement des enfants au changement de régime matrimonial.

Il faudrait alors attendre un certain délai, pendant lequel il y a le risque du décès, et la perte de la qualité de conjoint survivant.

Par kang74

Nous sommes d'accord que c'est une idée qui comporte de sacré risque vu le délai d'un divorce/liquidation de biens en France ;-).

Notamment si l'un des époux est malade .

Après autant l'abus de droit est facilement sorti du chapeau quand cela concerne le fisc, autant je ne vois pas bien comment le mettre sur le tapis dans le cas présent : il n'est pas interdit de divorcer pour se remarier.

Vu le coût (avocat, notaire, fisc) et la durée,c'est stupide, mais c'est tout à fait possible .

Surtout pour se rendre compte, qu'au final, on peut accorder les mêmes droits , sans procédure judiciaire derrière pour la réduction assez prévisible, sans en passer par là , par la donation au dernier vivant et par testament .

Par LORLEGAL

bonjour et merci de vos réponses et observations.

je fais comment pour faire mettre mon père sous tutelle ?? Il est malade et ses facultés je le vois bien sont en baisse et sa femme fait le forcing pour qu'on ne le voie pas.

Est ce que mon médecin en le voyant chez moi ou chez lui peut faire une évaluation qui sera probante ???

Est ce que je peux le faire convoquer par un médecin expert mais là ça va être difficilement possible car sa femme va faire blocage et que ce soit fait dans un cadre "légal" avec obligation ??

Simon est ce que je peux lancer sans son accord une procédure de protection et avoir la tutelle - j'ai évidemment les preuves qu'il veut divorcer pour se remarier en communauté universelle pour justement que je ne puisse pas m'opposer à quoique ce soit

pour info pour arriver chez eux ils n'ouvent pas car il y a une camera - je dois arriver par la mer à marée haute et passer par dessus le portail qui donne sur la plage !!! Le seul qui voie mon père est son voisin qui lui le voit et m'a averti qu'il décline et que sa femme ne lui laisse plus aucune liberté sauf aller sur la plage il ne se baigne plus alors qu'il se baignait hiver comme été il y a encore 2 ans.

Est ce qu'ils peuvent faire un divorce "rapide" devant un notaire ?? Séparation de bien elle ne demande rien et remariage rapide .. Ca peut se faire en quelques semaines.. sans que je ne sache rien .. Je connais son notaire qui est le mien je lui demande qu'il m'avertisse mais en ai-je le droit et il le fera ou pas ...

Par LORLEGAL

Bonjour -

mon père et sa femme vont divorcer avec un notaire sans passer par le JAF ...

Il semblerait que ça va aller vite .. Ils auront chacun un avocat. On pense que mon père va faire appel à son notaire qu'il connaît très bien, le notaire étant tout près on pense que l'affaire peut être conclue en moins de 2 mois -

J'ai pris attaché avec le notaire mais lui n'est pas à ses dires en position de faire quoi que ce soit pour refuser sauf s'il voit que mon père n'a pas ses facultés et si c'est pas lui ce sera un autre ...

par chance son voisin le voit tous les jours et il peut parler avec lui car c'est une des rares choses que mon père a pu préserver - d'aller sur la plage seul et d'accompagner son voisin pour des parties de pêche avec son petit bateau.

Sur avis de mon mari et d'un juriste -J'ai fait une lettre recommandée au notaire remise par huissier pour qu'il soit averti officiellement qu'il sera ne sera pas ignorant de ce qui se prépare.

Mon père et sa femme doivent venir dimanche pour fêter l'anniversaire de mon fils... Je fais venir mon médecin pour qu'il puisse faire un examen et prendre sans attendre les dispositions.

Est ce qu'un examen par un médecin "lambda" peut-être admise pour la justice ???

Par kang74

Non il s'agit d'un medecin agréé qui fera un certificat médical circonstancié , souvent spécialiste(neurologue, psychiatre)

Donc non seulement le medecin ne servira à rien, mais dans le contexte vous allez donner envie à votre père de rompre complètement les ponts et d'accélérer les choses .

Il ne s'agit pas de constater l'age, ou la diminution de ses facultés .

Il s'agit de certifier qu'il n'est plus en capacité de comprendre ce qu'il fait car il y a altération de son jugement constaté médicalement .

Dans ce que vous dites rien ne le laisse penser .

Enfin , généralement c'est le conjoint qui assure la mesure de protection ; sinon ce sera un mandataire judiciaire .

Par Isadore

Bonjour,

Est ce qu'un examen par un médecin "lambda" peut-être admise pour la justice ?

Pas pour une demande de mise sous protection.

Mais par exemple pour un signalement d'abus sur personne vulnérable, oui.

Seuls problèmes : le médecin ne pourra pas examiner votre père sans son accord et n'aura pas le droit de vous donner la moindre information sans l'accord de votre père... accord qui pourrait être sujet à caution si votre père est vulnérable. Un médecin sérieux ne plairantera pas avec cela, il y risque son travail et même sa liberté.

Si votre père est d'accord pour être examiné, faites directement appel à un médecin agréé.

Par LORLEGAL

bonjour

je vous remercie je reviens vers vous ... le meilleur ami de mon père est dans la même optique que nous et lui est encore très proche de mon père - il est sous influence clairement - sa femme fait le maximum pour faire le vide autour de lui pour avoir tout dans les mains et le contraindre - le divorce devant notaire c'est quel délai ? Bien il y a beaucoup de chance que mon père passe par son notaire qu'il connaît très bien du coup je vais l'avertir de ce qui se trame. merci je vous lis - l'option médecin de famille j'ai compris mauvaise option...